

Projet pédagogique de l'accueil périscolaire et de l'accueil de loisirs Norroy Lès PAM 2024-2025

- 1) Le cadre
 - a) Présentation
 - b) Le public
 - c) Les dates de fonctionnement
 - d) L'équipe

- 2) Les objectifs pédagogiques
 - a) Le projet éducatif
 - b) Les objectifs pédagogiques

- 3) L'organisation du travail d'équipe
 - a) Le rôle de chacun
 - b) Les activités
 - c) Les réunions

- 4) Le projet de fonctionnement
 - a) Aménagement de l'espace
 - b) La vie quotidienne
 - a. Le repas et son environnement
 - b. Le goûter
 - c. Le repos et le temps calme
 - d. La journée type enfant
 - e. L'organisation des temps d'hygiène
 - f. L'infirmerie
 - g. Les mesures envisagées en cas d'accueil d'enfants atteints de troubles de la santé ou en situation de handicap
 - h. Les règles de vie
 - i. Les partenaires

- 5) L'évaluation du projet

- 6) Conclusion

1) Le cadre

a) Présentation

L'accueil périscolaire et l'accueil de loisirs se déroulent dans la même structure. Il s'agit d'un accueil collectif de mineurs sans hébergement. Cette structure est organisée par la commune de Norroy Lès Pont-à-Mousson. Elle est située à proximité de l'école et comprend une salle de restauration, un office, une salle de jeux et d'activités, une bibliothèque, une salle informatique, des espaces sanitaires adaptés aux enfants, des espaces de rangement, une cour avec une structure de jeux et un terrain d'activités avec un préau construit en mars 2020.

b) Le public

L'accueil périscolaire accueille les enfants scolarisés à Norroy Lès PàM de la petite section maternelle au CM2 durant les jours d'école (les lundis, mardis, jeudis et vendredis) le matin, le midi et le soir.

L'accueil de loisirs ouvrira ses portes pendant les vacances scolaires (sauf période de Noël) pour les enfants âgés de 3 à 11 ans.

c) Les dates de fonctionnement

Les enfants sont accueillis les jours d'école du lundi 02 septembre 2024 au vendredi 04 juillet 2025 : le matin de 07h30 à 08h30, le midi de 11h45 à 13h45 et le soir de 16h30 à 18h30.

Pendant les vacances scolaires, les enfants sont accueillis de 07h30 à 18h30.

L'accueil de loisirs sera ouvert :

- Du lundi 21 au vendredi 25 octobre 2024.
- Du lundi 10 au vendredi 14 février 2025.
- Du lundi 07 au vendredi 11 avril 2025.
- Du lundi 07 au vendredi 18 juillet 2025.
- Du lundi 18 au vendredi 29 août 2025.

d) L'équipe

L'équipe d'encadrement est composée de :

- Une directrice titulaire : Coralie Schnegg
- 3 animatrices titulaires : Corinne Henry, Géraldine Tirbisch, Mathilde Bord.

2) Les objectifs pédagogiques

a) Le projet éducatif

Extrait du projet éducatif :

« L'accueil périscolaire proposé par Norroy Lès Pont-à-Mousson joue un rôle social évident, compte tenu de l'organisation des temps de travail et c'est avant tout un lieu où se mêlent le plaisir, le jeu et le partage dans le respect des valeurs démocratiques. »

La mairie a mûrement réfléchi quant à l'orientation qu'elle souhaite donner à ce temps de loisirs : ce temps d'accueil ne doit pas être vu comme une simple garderie mais comme un moyen de démocratiser l'accès aux loisirs, de favoriser l'épanouissement de chacun.

Les objectifs éducatifs sont les suivants :

- Favoriser l'épanouissement individuel de l'enfant.
- Favoriser la socialisation et l'apprentissage de la vie en collectivité.
- Favoriser la créativité de l'enfant.

b) Les objectifs pédagogiques

❖ L'enfant

Respecter le rythme de vie des enfants, prendre en compte leurs besoins psychologiques et physiologiques :

- Répartir les enfants selon des tranches d'âges.
- Adapter les activités selon l'âge des enfants.
- Mettre en place des temps de repos pour les plus petits et des temps calmes pour les plus grands.
- Pendant l'accueil périscolaire :

Le matin : les enfants ont besoin de calme pour s'éveiller. L'enfant sort du sommeil et il importe de le laisser se réveiller à son rythme. Il faut lui mettre du matériel pédagogique simple lui permettant de jouer, de lire, de dessiner et de pouvoir s'isoler ou se reposer s'il le souhaite.

Le midi : prévoir des activités variées et libres car les enfants n'ont pas tous les mêmes besoins.

Le soir : temps de détente et de goûter. La concentration des enfants baisse en fin de journée. S'orienter vers des activités manuelles ou de jeu qui favorisent la détente et le plaisir.

- Assurer un accueil du matin et du soir échelonné.

Rendre l'enfant acteur de ses loisirs :

- Etre à l'écoute même sur des temps informels.
- Modifier son planning en fonction de la demande des enfants.
- Donner à l'enfant la possibilité de faire des choix en proposant des activités variées : activités manuelles/collectives ou activités libres.
- Aider l'enfant mais ne pas faire à sa place.

Favoriser l'apprentissage des règles de vie en société, l'autonomie et la responsabilité :

- Développer le respect d'autrui : faire évoluer l'enfant dans un univers juste. L'équipe doit véhiculer des valeurs de justice, de solidarité et de partage en intervenant rapidement en cas de conflits, en étant à l'écoute et disponible, en ne faisant pas de différences entre les enfants. L'adulte donne l'exemple dans son langage, ses attitudes, ses tenues.
- Mettre en place des jeux faisant appel à l'esprit d'équipe.
- Mettre en place des règles de vie adaptées à tous : ces règles servent à donner des repères simples et concis aux enfants dès le début de l'année, les expliquer aussi souvent que nécessaire et amener l'enfant à réfléchir aux conséquences des transgressions des règles. Elles seront symbolisées par des dessins, des écrits, des photos, des codes couleurs.
- Développer le respect du matériel, des locaux, de son environnement immédiat :
 - prévoir un aménagement de salle adapté et accessible à tous. Le rangement faisant partie intégrante de l'activité devra être fait par le groupe : inviter chaque enfant à participer à la vie de groupe de manière à lui permettre de trouver sa place et le sensibiliser à la vie collective ;
 - mettre en place un système de rangement utilisable par tous ;
 - mettre en place des salles gaies et colorées ;
- Aménager l'espace avec différents coins.

❖ Les parents

Impliquer les parents dans la vie de la structure :

- Valoriser les activités par l'affichage, les publications Facebook (page de la mairie) et site internet de la commune.

Impliquer les parents dans les activités :

- Solliciter les familles pour du matériel de récupération.

Favoriser les relations avec les parents :

- Afficher les projets éducatif et pédagogique, les mettre en ligne sur le site de la commune ainsi que sur la page Facebook de la structure.
- Etre accueillant, souriant et rassurant lors des temps d'accueil.

Favoriser la communication auprès des parents :

- Afficher à l'entrée de la structure un panneau « infos parents » qui regroupe les menus, les plannings d'activité.
- Mettre à jour régulièrement le site de la commune avec les activités, les menus et des photos.
- Distribution de plaquettes d'information si besoin.

3) L'organisation du travail d'équipe

a) Le rôle de chacun

Il est indispensable que l'équipe fasse preuve de cohérence afin que les enfants aient un maximum de repères. Il est donc essentiel que tous les membres qui la composent soient d'accord avec les différents points nécessaires au bon fonctionnement de la structure.

❖ Directrice

- Elle est responsable et gère l'ensemble de la structure.
- Elle est le garant de la structure, des enfants, des animatrices, du projet pédagogique, des relations entre le personnel permanent salarié de la structure.
- Elle également un rôle pédagogique et formateur pour l'ensemble de l'équipe.
- Elle est responsable des relations entre les enfants et leurs parents en cas de maladie ou autre si besoin.
- Elle est responsable d'une partie ou de l'entière gestion financière et administrative de la structure.
- Elle participe aux animations de la structure.

❖ Animatrices

Respecter les règles de présentation

- La politesse.
- Un langage adapté aux enfants.
- Une tenue correcte.
- Le respect des horaires.
- Ne pas contredire ses collègues devant les enfants.

Assumer son rôle auprès des enfants

- Elle est le garant de la sécurité physique, morale et affective des enfants.
- Elle respecte l'enfant en tant qu'individu à part entière.
- Elle est à l'écoute des enfants et répond à leurs demandes.
- Elle sollicite sans forcer.
- Elle propose des activités adaptées aux enfants accueillis et selon la tranche d'âge.
- Elle gère complètement son activité (recherche, préparation, rangement).
- Elle connaît les règles pour pouvoir les faire appliquer.
- Elle ne crie pas.
- Elle applique un langage positif.

Communiquer entre directrice et animatrices

- Partage des expériences.
- Ecoute des collègues.
- Acceptation d'un avis différent du sien.
- Communication de toutes informations.
- Entraides entre collègues.
- information rapide à la responsable de tous les incidents ou accidents survenus en son absence ou dans un groupe.

b) Les activités

L'activité est un puissant facteur de développement de l'individu. C'est en agissant que l'enfant va se construire, apprendre à maîtriser son environnement. A l'opposé d'une conception occupationnelle ou de consommation, l'équipe d'animation met en place des activités afin de répondre au mieux aux besoins des enfants.

L'activité est une source d'enrichissement et de développement, il ne s'agit pas seulement d'occuper les enfants mais de concevoir un cadre favorisant la créativité. Il sera élaboré un programme d'activités.

Les activités adaptées à l'âge des enfants, doivent être suffisamment variées et organisées de manière à répondre à leurs besoins psychologiques et physiologiques. Les domaines d'activités sont nombreux, il pourra être possible de proposer :

-Des jeux sous différentes formes : ils développent le sens de l'observation, l'habileté, la motricité, la mémoire, la créativité...

- les jeux éducatifs : lotos, puzzles, cubes, encastresments... ;
- les jeux sportifs et les jeux d'équipe ;
- les jeux de société, jeux de construction, d'assemblage ;
- les grands jeux ou journée à thème ;
- les jeux de communication.

-Atelier motricité : poursuivre la découverte de leur corps en associant des mouvements et des gestes coordonnés. Pour cela, ils pourront s'exercer sur des petits parcours aménagés de :

- tapis sur lesquels ils pourront sauter ou rouler ;
- des cerceaux dans lesquels il faudra sauter ;
- des petits obstacles.

Les parcours proposés seront modifiés et adaptés à chaque tranche d'âge.

-Activités manuelles : le rôle de l'animatrice est d'inciter l'enfant à s'exprimer, de faire appel à son imagination, l'aider à réaliser différentes œuvres et de permettre à l'enfant d'adapter ses gestes de préhension : modelage, découpage, dessin, peinture, pliage, pâte à sel, bricolage...

-Activités d'expression : avec des jeux d'expression pour déverrouiller le corps, des jeux de confiance, des jeux avec la prise en compte de l'autre. Les activités d'expression passent aussi par des comptines, des chants.

-Ateliers de lecture d'histoires : pour permettre à l'enfant d'enrichir son vocabulaire, son imagination et ses connaissances de façon ludique.

-Ateliers de découverte : sorties proposées dans l'année.

Trois attitudes possibles de l'animatrice face à l'enfant :

-Lui laisser son besoin de s'exprimer seul ou de vivre quelque chose avec d'autres enfants : l'animatrice ne laisse pas l'enfant à l'abandon et n'oublie pas sa surveillance. Un enfant qui ne fait rien n'est pas forcément un enfant qui s'ennuie, il peut seulement avoir besoin d'un temps calme (l'animatrice veille à ce que l'isolement ne relève pas d'un mal-être et est vigilante au risque de comportement de repli).

-Jouer avec eux : l'animatrice devient partenaire de jeu de l'enfant et un joueur à part entière. Ainsi, l'enfant peut vivre l'activité en situation « d'égalité » avec l'animatrice, ce qui crée le lien enfant/animatrice.

-Proposer des jeux : l'animatrice donne l'occasion aux enfants de découvrir de nouveaux jeux.

c) Les réunions d'équipe

Les réunions de préparation :

-Auront lieu avant chaque période de vacances et seront au nombre de trois.

-Une à deux réunions pour préparer les petites vacances.

-Deux à trois réunions pour préparer les grandes vacances.

Les réunions quotidiennes :

-En utilisant des temps informels dans la journée pour parler du déroulement de la journée, des activités, repas et des éventuels problèmes. Cela permet à la directrice d'être au courant des faits de la journée.

-Effectuer des réunions si nécessaire pour parler de l'ambiance de l'équipe et des questions diverses.

4) Le projet de fonctionnement

a) L'aménagement de l'espace

Les enfants doivent trouver suffisamment de repères pour se sentir bien. A l'entrée de l'accueil se trouve un panneau d'affichage pour transmettre les informations. Afin que les journées se déroulent dans les meilleures conditions, la structure est aménagée de la façon suivante :

-un coin ludothèque composé de différents espaces de jeux : construction, assemblage, petites voitures, dinette, poupées, loisirs créatifs, jeux de société... ;

-un coin vestiaire ;

-un coin repas ;

-un coin calme aménagé avec un salon de lecture avec des tapis, des coussins et une bibliothèque ;

-un coin informatique ;

-un terrain d'activités équipé d'un préau pour les jeux extérieurs ;

-une structure de jeux dans la cour ;

-une pièce annexe multi-activités.

Ces différents lieux doivent rester calmes, les enfants peuvent y discuter mais sans hurler ni courir et y jouer sereinement. L'équipe veille au respect des règles de vie.

b) La vie quotidienne

a. *Le repas et son environnement*

Les repas sont préparés par un traiteur agréé par le service vétérinaire et se compose d'une entrée, d'un plat de résistance, d'un fromage et d'un dessert. Chaque mois le menu est affiché sur le panneau d'affichage. Le repas est un moment d'éducation à la santé, à l'hygiène et à la prise de conscience de l'intérêt de manger équilibré. Les repas se préparent par une mise en condition calme. L'animatrice doit créer une atmosphère propice qui commence dès la

sortie des classes. La fonction du repas est bien sûr de répondre aux besoins fondamentaux des enfants, mais c'est aussi un moment de socialisation important. L'animatrice doit être attentive, disponible et présente.

Le repas est un lieu d'apprentissage : prendre le temps de manger, goûter divers aliments, propreté et hygiène de vie, tenir les couverts, couper...

L'animatrice ne doit pas forcer l'enfant à manger mais au contraire l'inciter à goûter à tout. Elle doit garder le calme à sa table. Les enfants aident au service et à débarrasser. L'animatrice ne doit pas presser l'enfant mais au contraire l'inciter à prendre son temps. Il s'agit de respecter les autres qui mangent plus lentement et d'attendre que tous aient fini un plat avant de passer au suivant. Ainsi viendra la convivialité.

Par rapport à la nourriture, l'animatrice doit :

- Veiller au respect de l'équilibre alimentaire de chaque enfant.
- S'asseoir à table avec les enfants.
- Montrer l'exemple.
- Veiller au respect des régimes alimentaires, qu'il soit d'origine médicale ou lié à une croyance.

b. Le goûter

Les goûters sont organisés par la directrice. Ils sont élaborés en fonction du repas de midi. Le goûter est un moment fort dans la socialisation de l'enfant.

c. Le repos et le temps calme

Dans une journée l'équipe veillera à alterner les temps actifs et les temps calmes autant pour les grands que pour les petits. La sieste est de maximum deux heures en période d'accueil de loisirs. Le temps calme est le moment où le corps et l'esprit ne sont pas sollicités intensément, il s'agit des instants consacrés à la lecture, écoute musicale...

Ces temps calmes sont spécifiques à certains moments de la journée : matin, midi et soir pendant l'accueil de loisirs ; selon l'envie et le besoin de l'enfant pendant l'accueil périscolaire.

d. Journée type enfant

❖ Accueil périscolaire

07h30-08h15 : Accueil de l'enfant, transmission des informations des parents, jeux calmes et libres.

08h15-08h30 : Rangement des jeux utilisés, départ à l'école.

08h30-11h45 : Ecole.

11h45-12h00 : Regroupement des enfants pour la cantine, passage aux toilettes.

12h00-12h45 : Repas.

12h45-13h00 : Passage aux toilettes

13h00-13h30 : Jeux libres intérieurs ou extérieurs selon le temps.

13h30-13h45 : Rangement des jeux utilisés, départ pour l'école.

13h45-16h30 : Ecole

16h30-16h40 : Regroupement des enfants pour le goûter, passage aux toilettes.

16h40-17h00 : Goûter.

17h00-18h30 : Activité proposée par l'animatrice et/ou jeux libres, transmission des informations aux parents.

❖ Accueil de loisirs

07h30-09h30 : Accueil de l'enfant, transmission des informations des parents, jeux calmes et libres.

09h30-10h00 : Rangement des jeux utilisés, passage aux toilettes, présentation des activités de la journée.

10h00-11h30 : Activités encadrées.

11h30-11h50 : Rangement des activités, temps calmes et accueil des enfants présents à la demi-journée.

11h50-12h00 : Passage aux toilettes.

12h00-12h45 : Repas.

12h45-13h00 : Passage aux toilettes.

13h00-14h00 : Départ des enfants présents à la demi-journée, jeux calmes et libres.

14h00-16h00 : Sieste pour les plus petits, activités encadrées pour les grands.

16h00-16h15 : Réveil des enfants, rangement des activités, passage aux toilettes.

16h15-16h45 : Goûter.

16h4-17h00 : Passage aux toilettes.

17h00-18h30 : Départ échelonné des enfants, jeux libres, transmission des informations aux parents.

e. L'organisation des temps d'hygiène

Les enfants de 3 à 6 ans se rendront aux toilettes accompagnés d'une animatrice, les plus grands pourront s'y rendre seuls, mais ils devront en informer l'animatrice. Les enfants doivent se laver les mains avant et après chaque repas ou collation, après chaque activité et passage aux toilettes.

f. L'infirmier

La directrice est responsable du suivi sanitaire. Afin d'assurer cette fonction, elle est chargée de :

- S'assurer de la remise des renseignements médicaux de chaque enfant (fiche sanitaire de liaison).
- Informers le personnel des allergies médicamenteuses et/ou alimentaires.
- Tenir un cahier de soin dans lequel est précisé la blessure, le soin prodigué, la date et le nom de l'enfant.
- Tenir à jour la pharmacie de secours qui est située dans un placard fermé à clé et non accessible aux enfants.
- Administrer les médicaments aux enfants seulement si une ordonnance et une autorisation parentale sont fournies ou présence d'un PAI (Protocole d'Aide Individualisée).

Les numéros de téléphone obligatoire sont affichés sur les instructions départementales.

g. Les mesures mises en place en cas d'accueil d'enfants atteints de trouble de la santé ou en situation de handicap

L'enfant en situation de handicap a besoin de profiter de façon maximale de ses vacances dans un environnement adapté à ses propres besoins mais non spécifique à l'accueil de personnes handicapées.

L'équipe d'encadrement s'engage à :

- Favoriser l'intégration sur le lieu d'accueil en donnant à l'enfant handicapé les moyens d'agir, de vivre et de participer avec les autres enfants.
- Assurer aux membres de l'équipe une sensibilisation spécifique pour faciliter l'insertion psychologique et matérielle de l'enfant handicapé accueilli.
- Prendre connaissance des informations fournies par les personnes handicapées sur leurs besoins spécifiques afin de réunir les conditions optimales de réelle coopération pour un bon déroulement quotidien.
- Organiser, au cours de l'année, des réunions de concertation avec tous les personnels concernés par l'accueil de personnes handicapées afin d'assurer des conditions de son déroulement et de son adéquation avec le projet initial.

h. Les règles de vie

Les règles de vie seront élaborées au début de l'année scolaire. Elles seront rédigées de manière ludique en concertation avec les enfants, affichées de façon accessible et rappelées aussi souvent que nécessaire aux enfants. Elles peuvent évoluer au cours des semaines. Elles ont pour fonction d'établir un cadre sécurisant en donnant des repères clairs aux enfants sur leurs devoirs, leurs interdictions et également sur leurs droits.

i. Les partenaires

❖ La municipalité

C'est notre intervenant principal puisque c'est notre employeur et le gestionnaire de la structure. Propriétaire des locaux et du matériel, elle intervient pour l'entretien, le financement du matériel pédagogique et de fonctionnement ainsi que la gestion du personnel.

❖ L'école

L'école est un partenaire important puisque nous sommes complémentaires et que la transition entre elle et nous doit s'effectuer dans la plus grande sécurité.

Pour un bon partenariat, il faut de la communication :

-Information de notre fonctionnement.

-Avertir en cas de souci ou toutes autres informations (ex : enfant blessé = prévenir pour surveiller).

5) L'évaluation du projet

❖ Evaluation des activités

Nous allons nous appuyer sur des critères quantitatifs à savoir évaluer la fréquentation aux animations, l'implication des enfants à la réalisation des projets d'activités, faire un point avec les enfants afin de recueillir leur ressenti.

❖ Evaluation de l'équipe

Nous allons nous appuyer sur des critères qualitatifs à savoir l'évolution de l'enfant, la relation au sein du groupe, avec l'équipe d'animation, l'intégration des règles de vie.

L'évaluation de l'équipe passe aussi par :

-Les problèmes rencontrés et la recherche de solution.

-La tenue de l'échéancier de chaque projet.

-L'entretien individuel annuel avec la directrice pour évaluer le savoir-faire, le savoir-être auprès des enfants et l'accueil des parents ; faire un bilan sur les points forts et les points faibles.

Ces démarches ont pour but d'améliorer la qualité du travail de l'équipe auprès des enfants.

6) Conclusion

L'équipe d'animation a le souci permanent de répondre et de s'adapter au mieux aux multiples besoins des enfants pour leur permettre de grandir, de s'épanouir et de s'enrichir. Les accueils collectifs de mineurs sont des structures à l'écoute des enfants qui mettent en œuvre les moyens matériels et humains, ainsi que l'organisation qui concourent à la sécurité, au bien-être, au repos et au développement de l'enfant.